

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est  
réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la  
présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
23 septembre 2025

Etaient présents : Christian Asse, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice :	29	
Présents :	20	
Pouvoir :	3	<u>Excusés</u> : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,
Votants :	23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :  
Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse  
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_09\_03

### FIXATION DES TARIFS D'ADHESION ET DE LOCATION DU PRÉ<sup>2</sup>

Dans le cadre de la mise en service du bâtiment nommé le Pré<sup>2</sup> situé 2 place du Maréchal Foch, destiné à accueillir des associations, des institutions, des entreprises et leurs événements, il est nécessaire de fixer la tarification de l'ensemble des prestations payantes.

Cette tarification vise à contribuer aux charges de fonctionnement du bâtiment tout en maintenant un accès équitable et adapté aux différents types de structures utilisatrices.

Au sein du bâtiment plusieurs espaces identifiés dans son règlement intérieur peuvent faire l'objet d'une mise à disposition ou d'une location ponctuelle. Il s'agit notamment :

- Des bureaux et espaces de stockage ;
- Une salle de réunion modulable avec cuisine attenante, pouvant accueillir jusqu'à 170 personnes en configuration ouverte ou 100 et 70 personnes en configuration divisée en deux espaces distincts.
- Une salle de réunion d'une capacité de 15 personnes ;
- Une salle de permanence, prévue pour accueillir 2 à 3 personnes ;

Dans une logique de soutien à la vie associative locale, il est proposé que les associations d'intérêt communal bénéficient d'une tarification inférieure aux tarifs appliqués pour les locations faites par d'autres structures.

Le Conseil Municipal reconnaît que certaines manifestations peuvent présenter un intérêt public local. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir les cas où la mise à disposition gratuite d'une salle peut être accordée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 septembre 2025.

### TARIFS PREFERENTIELS

#### ASSOCIATION D'INTERET COMMUNAL

*Ayant son siège social sur la commune.*

*Visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à promouvoir des activités culturelles, sociales, éducatives, sportives ou environnementales, et à renforcer les liens sociaux.*

Bureau	20€/m <sup>2</sup> /an	
Espace de stockage	10€/m <sup>2</sup> /an	
Photocopies et impressions Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif	A4 noir et blanc 0.18€/page A4 couleur 0.60€/page A3 noir et blanc 0.36€/page A3 couleur 1.10€/page	
Ligne téléphonique dédiée	11€/mois	
Renouvellement de badge perdu	100€	
Accès tisanerie	Inclus	
Wifi	Inclus	
Ménage parties communes	Inclus	
Chauffage, eau, électricité	Inclus	
	<b>1/2 journée ou soirée *</b>	<b>Journée</b>
Bureau de permanence 12m <sup>2</sup>	10€	20€
Salle de Réunion 35m <sup>2</sup>	15€	25€
Salle polyvalente 70m <sup>2</sup> avec équipements	30€	50€
Salle polyvalente 100m <sup>2</sup> avec équipements et cuisine.	60€	100€
Salle polyvalente complète 170m <sup>2</sup> avec équipements et cuisine.	90€	150€

## TARIFS STANDARDS

	1/2 journée ou soirée*	Journée	Ménage	Caution
Bureau de permanence 12m <sup>2</sup>	20€	35€	20€	50€
Salle de Réunion 35m <sup>2</sup>	35€	60€	30€	100€
Salle polyvalente 70m <sup>2</sup> avec équipements	70€	120€	50€	150€
Salle polyvalente 100m <sup>2</sup> avec équipements et cuisine.	90€	160€	100€	200€
Salle polyvalente complète 170m <sup>2</sup> avec équipements et cuisine.	180€	300€	150€	300€

\* On entend par 1/2 journée : 08h00-13h00 / 13h00-18h00 / 18h00-23h00

**Manifestations d'intérêt public local où la mise à disposition gratuite d'une salle peut être accordée.**

Événements /Activités	Conditions
Permanence institutionnelle (ABF, CAUE, conciliateur de justice, élus locaux, FNATH, SPIP...)	<p>Ouverts à tous les habitants de la commune ou visant des publics spécifiques.</p> <p>Compatibilité avec les valeurs de la commune : développement durable, inclusion sociale, patrimoine bâti, culture, etc.).</p>
Assemblée générale associative	<p>Association adhérente à la structure par convention.</p> <p>Association d'intérêt communal</p> <p>Limité à une utilisation annuelle</p>
Evènement soutenu par la commune	<p>Avoir reçu un appui formel de la commune.</p> <p>Avoir un intérêt communal certain, telles que des actions relevant de la politique de la ville</p>
Manifestation patriotiques ou commémoratives	<p>Pour les cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai, 14 juillet...)</p>
Réunion politique en période préélectorale et électorale	<p>Pour : tout candidat ou liste déclaré ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral.</p> <p>Ne peuvent être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration du bâtiment, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.</p>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** les tarifications tels que présentées dans les tableaux annexés à la présente délibération
- **PRECISE** que les tarifs applicables au magasin éphémère et à la halle commerciale feront l'objet d'une délibération distincte ;
- **PRECISE** que les tarifs sont applicables pour l'année d'ouverture au public et peuvent faire l'objet d'une révision annuelle.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

Yves DESHAYES



